condamnation avant leur incorporation. Les familles se plaignent également de cette promiscuité. L'article de la commission répond aux besoins de la situation, la Chambre doit le voter tel qu'il a été rédigé par la commission.

M. Georges Roche insiste en faveur de son amendement, pour lequel il dépose une demande de scrutin.

M. Bovier-Lapierre dit qu'en envoyant aux bataillons d'Afrique les jeunes gens ayant subi des condamnations à quinze jours de prison pour vagabondage, concurremment avec les individus condamnés pour crimes, on fera des récidivistes.

Les quatre premiers paragraphes de l'article 9 sont adoptés.

La prise en considération de l'amendement de M. Georges Roche est repoussée par 346 voix contre 113, sur 459 votants.

La prise en considération de l'amendement de M. Lorois est repoussée par 358 voix contre 79, sur 437 votants.

Les derniers paragraphes de l'article 9 et l'ensemble de l'article sont adoptés.

M. Lorois demande la suppression de l'article 10, qui incorpore dans les compagnies disciplinaires coloniales les individus ayant subi des peines afflictives ou infamantes. Il dit que ces gens ne peuvent pas faire partie de l'armée française et montre le danger de les armer.

L'article 10 est renvoyé à la commission, après des observations de M. Drumel et après le retrait de l'amendement de M. Lorois, qui ne tendait en somme qu'au rejet de l'article.

L'article 11 est également renvoyé à la commission.

Les articles 12 et 12 sont adoptés sans discussion.

Les articles 14 à 17 inclus sont adoptés sans discussion.

La suite de la discussion est ajournée.

M. de La Bourdonnaye dépose une proposition portant que, désormais, on ne pourra plus porter comme s'étant abstenus par suite de leur présence dans une commission, les membres d'une commission qui ne siège pas le jour du scrutin.

Cette proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

Après le règlement de l'ordre du jour, la séance est levée à 5 heures.

Lundi, séance publique à 2 heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. — *Séance du 3 juin 1885.* — Présidence de M. Baucarne-Leroux.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai est lu et adopté.

Le dépouillement de la correspondance comprend :

1° Une lettre du ministère de l'instruction publique, annonçant un don de livres à décerner en prix aux instituteurs et à leurs élèves;

2° Une lettre de M. Debondt, de Staple, qui remercie le comice de lui avoir donné le titre de membre correspondant;

3° Une circulaire de la Société des agriculteurs de France, demandant au comice de lui désigner un membre qui fera partie de la délégation de la société, au concours régional de Beauvais;

M. Hellin est désigné, par ses collègues, pour remplir cette mission;

4° Plusieurs lettres de cultivateurs, d'instituteurs, de constructeurs d'instruments aratoires, annonçant au comice leur intention de participer au concours d'arrondissement;

5° Plusieurs certificats délivrés à de vieux serviteurs de l'agriculture;

6° Une circulaire annonçant une exposition canine internationale, à Lille, du 27 juin au 5 juillet 1885;

7° De la part de la mairie de Lille : les budjets de 1885, les comptes d'administration des recettes et dépenses de l'exercice 1883, les procès-verbaux des séances du conseil municipal;

8° Un grand nombre de journaux et revues agricoles.

Après rapport et scrutin, M. J.-B. Delattre, cultivateur à Sainghin-en-Mélantois, est proclamé membre titulaire de comice.

M. le président se félicite de voir assister à la séance M. Guermonprez, de Carnières, notre vaillant membre correspondant, qui défend si bien, par la parole et par la plume, les intérêts de l'agriculture; il lui demande s'il n'a pas de communications à faire au comice, qui les entendrait avec plaisir.

Sur l'invitation de M. Baucarne, M. Guermonprez prend la parole, et appelle l'attention de ses confrères sur le projet de loi déposé à la Chambre par M. Allain-Targé, projet d'après lequel le département du Nord est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, en 1886, 2 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

M. Guermonprez proteste énergiquement contre cette mesure, qui atteint surtout la propriété foncière; c'est une nouvelle aggravation de charges pour l'agriculture. Si le gouvernement veut encore augmenter les dépenses, déjà exorbitantes, pour le service de l'enseignement primaire et les besoins de l'instruction publique; qu'il les solde avec ses excédents; mais il est incompréhensible de voir un conseil général voter ces suppléments, à des impôts déjà bien lourds.

M. Vallet-Rogez estime que toutes les sociétés agricoles du département doivent protester énergiquement contre cette mesure; elles doivent envoyer leur protestation d'urgence aux Chambres, au gouvernement, au conseil général qui a eu cette malheureuse initiative. Les décharges d'impôt peuvent, seules, sauver l'agriculture; les dégrèvements lui sont promis avec une persévérance ironique; ils devaient être obtenus par la conversion de la Rente, par la taxe sur les blés et sur le bétail, mais où vont les sommes ainsi promises à l'agriculture? elles vont se perdre dans les gouffres financiers creusés par les expéditions de la Tunisie, de Madagascar et du Tonkin.

Les populations agricoles sont bernées par la République des paysans, et M. Méline, qui vient d'être nommé président du groupe agricole de la Chambre, a l'audace de dire que le gouvernement actuel est le seul qui ait procuré des soulagements à l'agriculture, quand on voit tous les jours que les dégrèvements promis se trouvent transformés pour elle en surcharges.

M. Baucarne-Leroux dit que tous les membres du comice sont d'accord sur ce point; beaucoup est promis, mais rien n'est tenu. M. Méline promet de s'occuper, dans la nouvelle Chambre, du vinage, des bouilleurs de crû, des maïs et des mélasses de l'étranger; mais pourquoi ne l'a-t-il pas fait et s'y est-il opposé quand il était ministre? Ces promesses sont des appâts électoraux, des ballons d'essai, qu'on lance après s'être décerné bien gratuitement des couronnes civiques, des diplômes de sauveteurs de l'agriculture. Il faut protester et immédiatement; aussi, après avoir consulté le comice, il prie M. Vallet-Rogez de vouloir bien rédiger une protestation contre le nouveau projet de loi, et de l'envoyer à qui de droit.

M. Vallet accepte la mission dont le chargent ses confrères.

M. Guermonprez passe ensuite à l'examen des traités de commerce et montre que toutes les nations les modifient dans un sens protectionniste. Quand une clause gêne les Allemands pour l'application du traité de Francfort, elle se trouve bientôt supprimée par une manœuvre qui nous enlève tous les bénéfices de l'article 11.

Ainsi, pour les seigles, en vertu des traités hispano-allemand et austro-allemand, la France expédie, en moyenne, par année, en Allemagne, 500.000 quintaux de seigle, moyennant un droit d'entrée de 1 fr. [illegible] mais nos voisins ont, depuis, porté le droit à [illegible] 75; ils vont, moyennant des concessions sur les fruits et primeurs, faire renoncer l'Espagne à l'ancien droit de 1 fr. 25 et nos seigles seront obligés de payer les nouveaux droits.

L'Autriche-Hongrie et la France en subiront les conséquences et, pour nous, la dépréciation proportionnelle au nouveau droit se traduit par une perte de un million 875,000 francs pour les seigles seulement.

L'agriculture ne profite guère non plus des nouvelles taxes, l'application de la loi du 8 mars 1885 étant rendue impossible par nos traités de commerce. Les viandes étrangères entrent en payant 3 fr. et 4 fr. 50, malgré les nouveaux droits de 7 fr. et 8 fr. 50. Les orges ne sont pas mieux traitées.

Toutes ces mesures, votées sans esprit de suite et sans savoir prévoir, se tournent contre l'agriculture, à laquelle elles devraient profiter.

M. Vallet-Rogez ajoute que le traité franco-hollandais est un laisser-passer pour les produits allemands; c'est un traité fait en faveur de l'Allemagne et non de la Hollande, qui ne produit pas la moitié des articles visés dans ce traité. Ce traité est désastreux pour la France; au conseil général du Nord, MM. Louis et Pierre Legraud l'ont reconnu; mais, aux Chambres c'est différent, et c'est M. Méline, le défenseur de l'agriculture, qui en devient le promoteur. Il faut donc absolument envoyer à la Chambre des députés qui connaissent les droits et les intérêts de l'agriculture et qui s'engagent à les faire valoir.

M. Butin dit que le *concours de Seclin* promet d'être très beau; la commission du comice s'est entendue avec une délégation du conseil municipal et les principales dispositions sont déjà prises pour arriver à un heureux résultat. Sur l'initiative de M. Vallet-Rogez, les opérations des différents jurys seront précédées d'une messe, que le clergé de Seclin veut bien faire dire immédiatement, à l'arrivée du train de Lille.

Le concours des animaux aura lieu le dimanche à neuf heures; l'exposition des instruments durera le dimanche et le lundi. Le concours de labourage est fixé au lundi; une affiche spéciale donne toutes les conditions de ce concours.

M. Méline proteste contre le jour choisi; le dimanche doit être, avant tout, un jour de repos.

Le rapporteur de la commission dit qu'il n'est pas toujours possible de choisir le jour; la commission a fait pour le mieux; elle a prévu l'assistance aux offices, et elle a même demandé une messe pour les membres des jurys qui n'auraient pu y assister avant leur départ.

M. Peucelle, rapporteur de la commission de l'industrie laitière, dit que le travail de MM. Levesque est très intéressant, au point de vue des applications pratiques, mais il regrette que le travail ait été signé par son auteur, vu que les études et mémoires agricoles doivent, pour être récompensés, être revêtus d'épigraphes reproduites sur un billet cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Toutefois, en raison des services nombreux rendus par MM. Levesque, il propose au comice de leur décerner une récompense.

La proposition est mise aux voix et adoptée; M. Baucarne prie ensuite MM. Butin et Peucelle de prendre, dans ce travail, tout ce qui est d'application dans le Nord et de s'entendre avec M. le secrétaire général, pour publier ces extraits dans nos archives.

M. Vallet-Roger dit que les démarches du comice pour l'application de la loi sur le sucrage des vendanges ont abouti. Le nouveau ministre des finances n'est pas comme M. Tirard, affilié à la société des raffineurs, qui ont tout intérêt à ce que cette loi ne soit pas appliquée et comme elle ne pouvait l'être que sur l'initiative du ministre, la loi du 29 juillet 1884 dormait tranquillement dans les cartons. Cette loi, indispensable pour les intérêts agricoles, la Chambre l'avait reconnu, il y a près d'un an, était en opposition avec les intérêts de quelques financiers opportunistes; aussi le délai pris par le gouvernement est-il très sévèrement jugé par les populations rurales et surtout dans le Nord.

La publication du projet de décret réglant le mode d'exécution de la loi, montre que ce projet est absolument conforme à celui qui avait été élaboré au comice, par une commission présidée par M. Vallet-Roger lui-même. C'est donc à l'initiative du comice, à sa persévérance, aux démarches faites par son bureau, qu'il faut attribuer l'application prochaine de la loi sur les sucres.

Il y a déjà une hausse importante sur cet article et, si le projet avait passé plus tôt, nul doute que les plantations de betteraves eussent été plus importantes cette année, puisqu'en 1884, on a déjà employé, pour sucrer les vendanges, 18 millions de kilos de sucres, qui ont payé la taxe complète.

Il faut donc que le comice continue à marcher dans la voie qu'il a suivie, qu'il poursuive la solution des questions du vinage, des privilèges des bouilleurs de cru, de l'impôt sur les maïs et sur les mélasses d'origine étrangère. Ne comptons pas sur les promesses de M. Méline et des autres députés, qui veulent s'en faire aujourd'hui une réclame électorale de mauvais aloi, alors qu'ils ont refusé, au moment où ils le pouvaient, d'émettre des votes favorables aux intérêts de la majorité de leurs électeurs.

M. Wawelet fait une communication très intéressante sur la mesure de l'assimilabilité des phosphates. Il prouve par des analyses, faites sur des produits chimiquement purs, que pour l'emploi agricole des phosphates il faut tenir compte de leur composition chimique, de leur état molléculaire et des conditions qui peuvent favoriser son action sur les végétaux. Deux phosphates de même composition chimique peuvent, en raison de leur nature spéciale, se disssoudre plus facilement dans le sol et profiter donc plus rapidement comme engrais; l'un agira au bout de deux ou trois mois, l'autre au bout de deux ou trois années seulement; M. Wawelet donne le moyen de mesurer ce rapport d'activité; il se réserve de l'appliquer aux phosphates naturels, industriels et commerciaux.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Vallet-Rogez, Hellin et Schmitt, M. Baucarne remercie M. Wawelet de sa communication, qui est très savante; il l'invite à soumettre le plus tôt possible, au comice, les résultats de l'application de sa méthode aux phosphates d'emploi journalier; son travail sera ensuite inséré dans les archives.

La séance est levée à une heure.

Situation météorologique. — La bourrasque signalée hier près de l'Ecosse, passe au nord de la Scandinavie. Le baromètre monte sur les Iles-Britanniques et en France, mais les mouvements secondaires se tiennent au large de nos côtes Ouest où les vents du Sud persistent.

Les variations de température sont faibles. Ce matin, le thermomètre dépasse 20° dans la plus grande partie de la France et de l'Allemagne il s'élève jusqu'à 26° à Neu-Fahrwasser.

En France, quelques pluies orageuses sont tombées à l'entrée de la Manche. Le temps va rester chaud, il est toujours orageux dans les régions du Nord. A Paris, hier, le temps a été très beau.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin 1[illegible] au-dessus de zéro.
11 h. — 25° /. —
1 h. — 26° 5/. —
Hauteur barométrique : 76[illegible]

L'ACQUITTEMENT DE M. L'ABBÉ FYTEN

Le voici donc acquitté, ce prêtre!

L'accusation honteuse, ignoble, s'écroule et, aux témoignages de ceux qui assistaient aux débats, il n'en reste rien, pas même l'apparence d'un doute.

Nous savons maintenant, par les échos venus de la cour d'assises, ce qu'il y avait dans cette lamentable affaire.

Un enfant renvoyé du patronage; des haines intervenant et agissant; de pauvres petits dont on a terni la virginale innocence, en leur soufflant des turpitudes qu'il sont répétées sans les comprendre; des magistrats qui les ont accueillis, écoutés, encouragés, sûrs qu'ils étaient, sous ce régime infâme, d'être bien notés s'ils pouvaient aider à salir une soutane et à déshonorer un prêtre; une presse ameutée qui hurlait; un président des assises, haut dignitaire de la franc-maçonnerie, chez qui l'impartialité du juge a fait place, dans cette audience, à la fureur du sectaire.

Il y avait tout cela, dans l'affaire de l'abbé Fyten, et tout cela semblait devoir le perdre.

Le bruit mené et l'audace montrée par les accusateurs, pendant ces deux mois écoulés depuis l'arrestation, avaient mis dans bien des cœurs quelque chose qui ressemblait à de l'inquiétude. Les journaux du radicalisme semblaient si assurés d'obtenir la consécration de ce scandale; ils insultaient, ils calomniaient avec tant d'impudence et d'acharnement; ils paraissaient si renseignés; ils triomphaient si insolemment, que l'on était en droit de tout redouter.

Le ministère public avait recusé ceux des jurés qui paraissaient suspects de « cléricalisme ».

Le président dirigeait l'interrogatoire, comme s'il avait voulu intimider les témoins cités par la défense.

Mais ces témoins sont demeurés fermes.

Ceux de l'accusation ont faibli; ils ont hésité; ils se sont contredits; et les plus engagés ont fini par reconnaître qu'ils n'avaient pas dit la vérité; ils se sont rétractés, en présence du juge d'instruction lui-même, appelé à Douai par dépêche, pour apprendre de leur bouche qu'ils s'étaient trompés ou qu'il les avait mal compris, et que ses conclusions avaient été peut-être trop hâtives et trop hasardées.

La vérité est apparue si éclatante, au cours des dépositions, que la conscience de ceux dont dépendait le sort de l'abbé Fyten, en a reçu une irrésistible lumière. Le défenseur a fait le reste, avec sa merveilleuse habileté et son éloquence admirable. C'est à l'unanimité, et après une délibération de quelques minutes, que le jury s'est prononcé sur les seize questions qui lui étaient posées.

L'abbé Fyten est rentré samedi après-midi à Tourcoing, au milieu des démonstrations les moins équivoques de la satisfaction publique.

Les honnêtes gens se réjouissent de ce triomphe; ils adressent au prêtre, hier si indignement calomnié, aujourd'hui si heureusement vengé, l'humble tribut de leur respect.

A. REBOUX.

On lit dans la *Gazette de Douai* :

« Me Hattu, avec son magnifique talent, n'a pas eu de peine à réduire en poussière la statue d'or aux pieds d'argile du ministère public. Rendons, du reste, cet hommage mérité à M. Vibort, que tout en accomplissant fermement son pénible devoir, il s'est montré aussi courtois et aussi convenable que le président l'était peu. A un certain moment, il a flétri ces mauvais *radicaux* et ces hommes mal-pensants qui sont à l'affût de toutes les défaillances de leurs adversaires et qui, pour la faute d'un prêtre, voudraient détruire la religion elle-même.

» Enfin, les portes sont ouvertes; il est plus de deux heures du matin. Le président remet aux jurés la liste des questions, et ceux-ci entrent dans la salle de leurs délibérations; cinq minutes après, ils en ressortent avec un acquittement. Si l'on réfléchit que ces messieurs ont dû répondre à quatorze questions, on voit qu'ils ont eu tout juste le temps d'écrire les réponses, et que le verdict n'a même pas demandé un instant de discussion,

» Avant la lecture du verdict, M. Poulle avertit libéralement les auditeurs qu'il fera conduire en prison quiconque manifestera ses sentiments; en disant ces mots le président paraît violemment ému; la rage contracte ses traits, il peut à peine parler d'une voix brève et saccadée.

» Le verdict est rendu, la cour prononce l'acquittement de l'abbé Fyten et ordonne, suivant la formule, qu'il soit immédiatement mis en liberté, s'il n'est retenu pour autre cause. Alors le président, le rictus aux lèvres, se tourne vers les gendarmes, et voulant montrer son esprit leur demande : « Il n'est pas retenu pour autre cause? » On sait que M. Poulle est d'Amiens; l'exemple de M. Goblet est pernicieux; le sous-Goblet de Douai a voulu imiter son patron; qu'il soit heureux, il a réussi.

» A la sortie, toutes les mains se tendent vers l'abbé Fyten : tous se pressent autour de lui, pour lui exprimer leur respectueuse sympathie; seul dans l'ombre, ne voyant pas un front se découvrir devant lui, le président s'échappe, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris. »

Le même journal ajoute :

« Pour donner une preuve de la manière dont la campagne a été menée par la presse, nous citerons le fait suivant, qui s'est produit le matin même de l'audience. Les journaux opportunistes et l'*Indépendant de Douai* ont annoncé que, a parmi les témoins, se trouvait une jeune fille d'Halluin, qui aurait été victime de Fyten, il y a environ cinq ans, lorsque celui ci était encore dans cette commune. »

» Victor Hugo a recommandé de n'attaquer jamais une femme qui tombe. Nous ne parlerons donc pas de cette fille : mais voici à quoi se réduisait l'accusation, d'après son propre témoignage. Il y a cinq ans, elle avait quatorze ans, l'abbé Fyten lui aurait donné un chapelet et l'aurait embrassée en lui recommandant d'être bien sage.

» Quand même ces faits auraient été exacts, il faut reconnaître qu'il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. Eh bien, cette légère imprudence n'a même pas été commise; il a été reconnu à l'audience que toutes les allégations étaient erronées.

» Et voilà comment on écrit l'histoire dans le parti républicain. Quant à l'intéressante victime, qui est très laide entre parenthèses, elle a obtenu son succès... de curiosité. »

L'Indicateur de Tourcoing fait une remarque très juste :

« Monsieur Fyten est acquitté sans doute, mais
» qui a ourdi le complot, qui a menacé un prêtre
» respectable? Quelles mains ont tressé la calom-
» nie? Quel est l'agent de ces infâmes accusations?
» Qui a conduit les enfants sur la route des plus
» ignobles dénonciations? Il faut qu'on puisse ar-
» river à connaître et à signaler les noms de ceux
» qui se sont faits les misérables instruments de
» cette triste affaire. Espérons que l'avenir les dé-
» voilera. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Aucune nouvelle arrestation n'a été opérée au sujet de l'affaire de mœurs, dont tout Roubaix s'entretient.

Angélique Mayeux se disait couturière et avait même, dans son appartement, quelques pièces d'étoffe nécessaires à son travail. Mais rarement, on la voyait occupée à la piqûre et, plusieurs jours par semaine, elle s'en allait pour Lille ou Tourcoing.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

La « Lyre Roubaisienne ». — Cette Société chorale a décidé qu'elle participerait aux fêtes organisées par la municipalité de La Bassée, le 21 juin prochain et à Anvers, le 2 août prochain, ainsi qu'à un grand concert royal, qui aura lieu à Arderwyck (Hollande), le 4 octobre prochain.

Les membres honoraires, et les anciens sociétaires qui désireraient se joindre à la Société, sont priés de vouloir bien s'adresser, pour tous renseignements, à M. Urbain Bonnet, secrétaire, *estaminet Lillois*, rue du Chemin de Fer.

Noces d'or. — Lundi, à onze heures du matin, sera célébré, en l'église Sainte-Elisabeth, les noces de M. et Mme Dolent, demeurant 119, rue du Moulin.

M. et Mme Dolent, née Zénaïde Pollet, se sont mariés en 1833, et habitent, depuis cette époque, le quartier du Moulin-de-Roubaix. Les habitants de ce quartier s'apprêtent à fêter joyeusement les dignes jubilaires.

Quand on se paye des repas à l'œil, et qu'on est sûr d'être arrêté pour cette cause, encore faut-il avoir la consolation de s'être offert un bon dîner et de ne pas avoir lésiné sur les prix.

Voilà probablement le raisonnement que s'est tenu un employé, demeurant rue de Tourcoing. Il s'était présenté dans un cabaret de la Grande-Rue, où, sur sa bonne mine, on lui servit tout ce qu'il demanda, et il demanda beaucoup de chose. Après le café, l'addition se montait à 9 fr.

Ce client d'un nouveau genre fit des compliments au cabaretier et sortit majestueusement. — Mais monsieur, fit observer le cabaretier, vous oubliez de payer! — Moi! pas du tout, seulement, je n'ai pas un sou dans la poche. Maintenant, que j'ai bien dîné, j'irais volontiers écouter de la musique. Faites-moi mener, si vous voulez, au violon. » Ce désir a été satisfait immédiatement.

Jusqu'ici, les prédictions de Nick pour le mois de juin semblent se réaliser assez bien. Les premiers jours ont été, en effet, fort chauds, et nous annoncions hier, d'après le *New-York Herald*, une tempête qui doit arriver sur les côtes de France entre le 6 et le 8 et qui est également prédite par le météorologiste.

La seconde dizaine, dit Nick, sera plus agitée et plus humide, particulièrement sur les zônes du nord et du centre, avec bourrasques, fortes ondées et orages violents, grêle probable et crues locales à la suite, vers les 11, 13, 15, 17, 19, 21. Radiation solaire vive, variations brusques, température assez basse dans l'ensemble.

La troisième dizaine sera préférable aux deux autres, sauf quelques perturbations passagères, coups de vent, grains ou orages épars vers les 21, 23, 27 et 29.

Concours colombophile. — Fort intéressant pour les colombophiles est le jugement rendu, dernièrement, par le juge de paix du canton de Bordegnée (Liège). Le sieur Thioux Faniel, de Villers-le-Bouillet, avait pris part, le 28 septembre dernier, à un concours organisé par la Société l'*Espoir*. — Au moment où Thioux, transporté de joie, voyait ses pigeons s'abattre sur son toit, une voisine malintentionnée, la nommée E. F., veuve R., se mit à tirer des coups de feu. Comme bien on pense, les volatiles reprirent le chemin de l'air, emportant sous leurs ailes les deux premiers prix, que Thioux croyait déjà tenir.

Notre amateur n'en jeta pas sa langue aux chiens; il fit constater, par des témoins, et l'acte de mauvais gré posé par sa voisine et le temps perdu par ses pigeons. Et comme il se trouvait que ses pigeons étaient revenus les premiers, et qu'ils eussent mérité les premiers prix, sans les expériences de la *femme au revolver*, il intenta à celle-ci un procès en dommages-intérêts.

Le juge de paix de Bordegnée, après avoir procédé à de minutieuses enquêtes, et après avoir entendu de longues plaidoiries, a condamné la mauvaise voisine à payer à son voisin *quarante francs* de dommages-intérêts, plus tous les frais du procès.

Ecole nationale des arts industriels. — Cours de physique, chimie et manipulations, rue du College, professeur : M. A. Béghin.

Lundi 8 juin, à 2 heures du soir, manipulations; à 8 heures, chimie.

Jeudi 11 juin, à 2 heures du soir, manipulations; à huit heures, chimie.

Cours de l'Histoire de l'art, rue Neuve, 3, au 3e. Professeur : M. Sératzki. — Tous les lundis à six heures du soir.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, professeur : M. Delplanque. — Tous les dimanches, à 10 h. 1/2 du matin, rue Sébastopol, 43.

TOURCOING

Réception de M. l'abbé Fyten

La nouvelle de l'acquittement de M. l'abbé Fyten a été accueillie à Tourcoing avec une joie sincère et à peu près unanime. Il faut le dire, la grande majorité de la population n'ajoutait aucune créance aux accusations qui pesaient sur ce prêtre, entouré du respect général.

En revenant de Douai, samedi, M. Fyten s'est arrêté à Lille et a dîné au presbytère St-Maurice, en compagnie de Mgr Hautcœur et de plusieurs autre notabilités ecclésiastiques.

Il est rentré à Tourcoing par le train de 3 h. 41. Bien que l'heure exacte de son arrivée ne fût pas connue du public, une foule considérable l'attendait à la gare.

Il a été reçu par le clergé et les membres du conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame. Une ovation lui a été faite à l'intérieur de la gare, où l'on s'étouffait littéralement, et s'est continuée dans la cour, pendant qu'il montait dans la voiture de M. Cyrille Lorthiois Pas un cri hostile; tout le monde avait la tête découverte, et c'est à qui cherchait à presser la main de M. l'abbé Fyten, qui paraissait profondément ému de cette réception.

M. Dron, conseiller municipal et radical, avait été vu quelques instants auparavant près de la salle d'attente. Son attitude gouailleuse l'a mis aux prises avec plusieurs honorables tourquennois. L'un d'eux lui a fait vivement sentir « que si quelqu'un ne devait pas se trouver en cet endroit, c'était bien lui. »

M. Dron s'est empressé de s'éclipser et n'a plus reparu.

Le cortège — car c'était un véritable cortège — se met en marche. Une foule compacte entoure la voiture de M. Fyten, dont les chevaux vont au pas : une trentaine de voitures suivent.

On traverse ainsi les voies les plus fréquentées de Tourcoing, les rues de la Gare, de Tournai, la Grand'Place, les rues Saint-Jacques, du Calvaire, de la Latte, et sur ce long parcours, ce ne sont qu'ovations prolongées. Partout, retentissent les cris de : Vive M. l'abbé Fyten! Tout le monde se découvre. Dans cet hommage rendu au triomphe de l'innocence d'un prêtre, toutes les classes de la société sont confondues. Les ouvriers se montrent particulièrement sympathiques.

Pendant tout le trajet, les bouquets se succèdent : la voiture de M. Fyten est remplie de fleurs.

Au patronage Notre-Dame, rue de la Latte, une magnifique réception était préparée à M. l'abbé Fyten. Un arc de triomphe avait été élevé, un vivat formidable est chanté par tous les assistants, et chacun veut féliciter celui qui, hier, s'asseyait, victime d'une odieuse machination, sur la sellette de la cour d'assises.

M. le doyen de Notre-Dame prononce quelques paroles émues au nom de M. l'abbé Fyten, pour remercier la population tourquennoise d'un accueil si flatteur : « Tourcoing, dit-il, est toujours « le même, et la religion y est toujours aussi ho- » norée. »

Nous aurons à revenir sur toute cette affaire et à en tirer les enseignements qu'elle comporte.

A Tourcoing, l'opinion est très soulevée contre ceux que l'on désigné, à tort ou à raison, comme promoteurs de ce scandale.

La façon inique dont ont été conduits les débats de cette mémorable audience cause également une indignation générale.

G. C.

Mouvements des Halles. — Voici les arrivages du 6 Juin :

Asperges, 90 bottes; Petits pois, [illegible]00 k.; Salade, 200 k. Carottes [illegible]5 b; Pommes de terre, 300 k; Cerises, 135 k; Artichaux 100 k; Romaine, 50 k.; Choux-fleurs, 40 k.; Oignons, 30 b; Navets, 30 b [illegible]

Bondues. — Dimanche prochain, 7 juin, dans le parc de M. Devemy, grand concert organisé par la musique municipale, avec le bienveillant concours de la *Fanfare des sapeurs-pompiers* de Tourcoing, la *Musique municipale* de Mouveaux et la *Société chorale* du Blanc-Seau.

Prix du cachet, 50 centimes participant au tirage de la tombola. — 1er lot, 100 fr. — 2e, 60 fr. — 3e, 40 fr. — 4e, 20 fr.

— La nommée Sophie Montagne, femme Blondeau, qui s'est pendue dans son grenier, ainsi que nous l'avons annoncé, était âgée de cinquante ans, et mère de quatre enfants. Pour se suicider, la malheureuse a profité du moment où son mari était à son travail. C'est son petit garçon, âgé de dix ans, qui s'est aperçu le premier de ce malheur. Les cris de l'enfant ont attiré les voisins.

Marcq-en-Barœul. — Dans la nuit du 3 au 4 juin, des voleurs se sont introduits dans la cour (close d'une haie vive) des époux Cardon-Lépine, tailleur de pierres, au hameau du Plouys, et ont soustrait différents objets estimés 25 fr. Une enquête est ouverte.

Le 31 mai dernier, le garde-champêtre Dartois, de la même commune, a surpris, en flagrant délit de vol d'herbe dans les champs de M. Lebrun, au hameau Duquesne, le nommé Antoine Poutre, âgé de 66 ans, marchand de légumes au dit lieu.

Halluin. — La circulation sera interrompue du 9 juin au 5 juillet sur la route nationale n° 17, dans la traverse d'Halluin, entre la rue des Processions et la rue des Moulins, pour remaniement de la chaussée pavée de ladite route.

Pendant ce temps, les voitures passeront par les dites rues et par la rue des Ecoles.

LILLE

Régates de Lille. — C'est aujourd'hui dimanche, à trois heures, qu'auront lieu les régates internationales organisées, sur la Haute-Deûle, par le Cercle des Régates de Lille.

Seize Sociétés sont engagées dans les différentes courses : c'est un succès superbe pour les organisateurs. La fête promet d'être splendide.

Une heureuse innovation à signaler : le comité a décidé d'admettre désormais les voitures dans l'intérieur de l'enceinte. On pourra donc suivre les luttes nautiques du haut de son breack, comme on fait pour les courses. Ce sera très agréable. Le prix d'entrée reste le même : 1 fr. par personne (le cocher compte pour une personne). Les bureaux d'entrée sont établis à la porte d'Eau et au pont de Canteleu.

Les voitures devront passer par la porte Saint-André, prendre le Bois de la Deûle (allée du bas) et se ranger à gauche de la route, près du chemin de halage.

M. Louis Cordonnier, le lauréat du concours d'Amsterdam, est rentré, hier, à Haubourdin. Il a été reçu avec enthousiasme par la population, M. D'Hespel, maire; M. Waymer, adjoint, et les membres du conseil municipal, sont venus lui présenter leurs félicitations.

M. D'Hespel, dans une improvisation très chaleureuse, a rappelé que M. Louis Cordonnier avait été couronné par un jury composé des maîtres en architecture de tous les pays; que, jeune encore, il venait d'être proclamé le premier sur 198 architectes.

« La ville d'Haubourdin est fière, a-t-il dit, en terminant, de vous compter parmi ses enfants. »

La musique d'Haubourdin, en grand uniforme, a donné une aubade à M. L. Cordonnier. Jusqu'à 10 heures 1/2, la ville a été animée.

Courses de Lille. — La deuxième réunion, qui aura lieu dimanche prochain, promet d'être des plus brillantes, si nous en jugeons d'après les chevaux engagés jusqu'à ce jour. Dans le Prix de la Deûle, course au trot monté, il y a cinq engagements. Dans le Prix du Bois (4,000 fr.) steeple-chase handicap, les concurrents seront nombreux et de plus, ils seront de qualité. En effet, les grandes écuries de Paris ont engagé leurs meilleurs chevaux. Il y a dix-neuf engagements.

Comme on le voit dès maintenant, le succès de la deuxième journée est assuré.

Hôpitaux de Lille. — Nous recevons la communication suivante :

Suivant délibération du 23 mai 1885, approuvée par M. le préfet, le 29 du même mois, l'administration des hospices de Lille, considérant qu'elle remplit avant tout une mission d'humanité, et voulant faciliter l'accès des hôpitaux aux ouvriers blessés en travaillant au chemin de fer ou dans les usines de la ville et des environs, ainsi qu'aux personnes qui, sans être indigentes, trouvent fort lourde la pension actuelle de 3 fr. par jour, a abaissé ce prix de journée pour les deux hôpitaux savoir :

A 1 fr. 50 par jour pour les ouvriers de chemin de fer, d'usines ou d'entreprises quelconques, blessés en travaillant.

A 2 fr., pour tous les autres malades non admis à titre gratuit par l'administration.

Exposition canine internationale. — Le comité de surveillance s'est réuni samedi, à deux heures, au *Café du Ramponeau*. Dans cette réunion, M. Paul Soyer a été élu, à l'unanimité, président du comité et la valeur des prix d'honneur, dont le total se monte à plus de 4,000 fr. en argent, a été arrêtée. Voici la liste de ces prix :

Les membres lillois de la société cynégétique du Nord, offrent une médaille d'or de 200 francs et une grande médaille de vermeil aux deux plus beaux setters; les amateurs de Roubaix accordent au plus beau pointer un objet d'art de 200 francs Un autre objet d'art de 100 francs est offert par les amateurs tourquennois, au plus beau chien français.

Les prix de la ville de Lille et du ministère de l'agriculture seront attribués aux chiens de la 2e catégorie (chiens de garde, de défense, d'écurie et d'appartement).

Nous ferons connaître les prix au fur et à mesure.

Rappelons, en terminant, que les inscriptions pour Lille et les environs seront closes le 12 courant : les engagements seront reçus jusqu'au 20, pour les départements et pour l'étranger.

Concours à l'Ecole polytechnique. — Les candidats pour l'admission à l'Ecole polytechnique sont informés que les compositions auront lieu les 16, 17 et 18 juin, à Douai et Lille.

Ordre des compositions

16 juin. — Composition de mathématiques, à sept heures du matin. — Lavés à l'encre de Chine, de deux heures à cinq heures. — Résolution de triangle, de cinq heures à six heures et demie.

17 juin. — Composition française, de sept heures du matin à onze heures. — Epure de géométrie descriptive, de deux heures à six heures.

18 juin. — 5e séance : Dessin d'imitation, de sept heures du matin à onze heures.

Si le nombre des candidats l'exige, il pourra y avoir une 6e séance consacrée au dessin d'imitation, le 18 juin, de deux heures à six heures. En ce cas, les candidats seront divisés en deux groupes, et le sort désignera celui de ces deux groupes qui composera de 2 à 6 heures.

Les candidats de province ressortissant au centre de Douai, sont informés que les examens du 1er degré auront lieu, pour eux, à Douai, immédiatement après les examens du 1er degré de Paris.

Les candidats reconnus admissibles se rendront à Paris pour y subir les examens du 2me degré.

La date exacte de ces examens leur sera ultérieurement notifiée.

La médaille du Tonkin. — La médaille sera accordée aux militaires et aux marins débarqués au Tonkin depuis le 1er janvier 1883, ou ayant pris part aux opérations navales dans l'Extrême-Orient depuis cette date. En comprenant les tirailleurs annamites et tonkinois, on prévoit que 45,000 médailles en argent, d'une valeur de 4 fr., devront être frappées à la Monnaie. Sur ce nombre, 5,000 environ devront être distribuées, dans les garnisons de France et d'Algérie, à des officiers, militaires et marins ayant cessé de faire partie du corps expéditionnaire ou de l'escadre, rentrés à leur régiment ou à leur port, libérés ou retraités pour blessures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 6 juin

Présidence de M. Parenty, président

Maria Dhonte, femme Lequenne, vivant séparée de son mari qui, d'après les renseignements de la police, la maltraite, est employée à Roubaix, dans un établissement; elle était accusée par Duthoit, un de ses camarades d'atelier, de lui avoir volé sa montre, sa chaîne et son porte-monnaie.

Il résulte des témoins que ces deux personnes sont très intimes et que tous ces objets ont été remis par Duthoit lui-même, à la femme Lequenne.

Le tribunal acquitte, sans frais, la femme Lequenne.

Les condamnations suivantes sont prononcées : 6 mois de prison à de Kidder, pour escroquerie à Lille; 1 mois de prison à Alphonse Destalet et Louis Neslany, pour vol à Wazemmes; 1 mois de prison et 16 fr. d'amende à César Durez, pour coups et violences, à Lille.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 6 juin 1885

Jules-Gustave Sément, soldat de 2e classe au 1er régiment d'infanterie. Escroquerie; un an de prison et 50 fr. d'amende, amende remplacée par 6 jours de prison.

— François Pajot, soldat de 2e classe au 110e régiment d'infanterie. Désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés; 3 ans de prison.

— Pierre-Arthur Mascret, soldat de 2e classe au 73e régiment d'infanterie. Désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés; 3 ans de prison.

— Désiré-Aimable Lecourt, 2e canonnier conducteur au 27e régiment d'artillerie. Abandon de son poste, étant garde d'écurie; deux mois de prison.

— Alphonse-Eléonore-Armand Marquand, soldat au 1er régiment d'infanterie. Coups et blessures volontaires ayant occasionné une incapacité de travail de plus de 20 jours, au soldat Caron; 6 mois de prison.

NORD

Comines. — Nous apprenons la mort subite de M. l'abbé Weexsteen, vicaire à Comines.

M. l'abbé Weexsteen avait confessé, jeudi après-midi, depuis 2 heures jusqu'au soir; à 9 heures, il fut appelé à porter les derniers sacrements à une pauvre femme de la campagne; il s'y rendit et, sur le seuil de la maison, il tomba raide mort.

Ce saint prêtre avait un pressentiment de sa fin prochaine et, l'avant-veille encore, il avait annoncé à ses confrères qu'il irait bientôt rejoindre son ami M. Lacomblez; mais personne ne pouvait croire à une fin aussi prochaine et aussi foudroyante.

M. l'abbé Weexsteen s'était confessé la veille; il était âgé de 36 ans.

Beauvois. — Cent ouvriers du tissage Fenez-Senez sont en grève depuis hier.

Cela n'aurait pas d'importance si des meneurs ne propageaient, parmi les tisseurs, un certain esprit de révolte qui menace d'amener les plus fâcheuses conséquences.

La gendarmerie surveille de près la région et des mesures sont prises pour arrêter les excès qui pourraient se produire.

Steene. — La femme de l'instituteur communal a subi les derniers outrages de la part de deux vagabonds, dont l'un, nommé Govarre, a été arrêté.

Sin. — On lit dans la *Gazette de Douai* :

« L'*Echo du Nord* possède à Sin un correspondant grotesque et maladroit. Voici en effet ce que nous lisons dans ce journal :

M. l'archevêque de Cambrai est venu à Dechy et à Sin-le-Noble, donner la confirmation. Le sieur Drouot, fondeur de cloches, au faubourg de Valenciennes, a arboré un drapeau blanc. Après la confirmation, l'archevêque s'est rendu chez M. le sénateur Fiévet, accompagné du maire de Sin-le-Noble, où un grand dîner leur était offert. Le public a été étonné d'un si bel accueil dans une commune aussi républicaine.

» Il est inutile de dire que le drapeau blanc n'a jamais été arboré par M. Drouot, que le correspondant de l'*Echo du Nord*, qui descend probablement de la cuisse de Jupiter, traite malhonnêtement de *sieur*.

» Quant à M. Fiévet et Renard, ils ont rempli tout simplement leur devoir, comme il convient à des chrétiens et à des gens bien élevés, et n'ont pas à s'inquiéter, pour diriger leur conscience, des commentaires du journal de Lille. »

Le crime de Raimbeaucourt. — Voici des détails complémentaires sur le crime de Raimbeaucourt:

Le meurtrier a fait un congé dans la garde impériale, sous l'empire; il est celibataire comme son frère.

Seulement, autant l'un était économe, autant l'autre était prodigue.

La question d'intérêt a donc joué un grand rôle dans le drame de Raimbeaucourt.

Louis vivait seul avec son père, sa mère étant morte folle il y a quelques années. Joseph, l'assassin, venait fréquemment trouver son frère pour lui demander de l'argent.

C'est à la suite d'une demande de ce genre, et sur le refus formel de Louis, que Joseph, saisissant une fourche, en aurait porté, dans un mouvement de colère, un coup à la tête de son frère.

La famille, pour certaines raisons que tout le monde comprendra, a cherché à cacher cette grave affaire.

Rien n'aurait transpiré, paraît-il, sans les révélations d'une personne chargée d'un ministère particulier.

Ici, nous nous bornons à rapporter les racontars, sans toutefois nous en porter garant.

C'est à la suite de ces faits que le parquet a ordonné une descente de lieu trois jours après la mort de la victime.

L'autopsie a été faite avant la translation du corps au cimetière.

La maison où s'est accompli ce drame sanglant se trouve dans la rue principale du village, un peu au-dessus de l'église. Elle a une très belle façade et renferme une salle de danse. La position de la famille est assez aisée.

Le père est fou de désespoir. On affirme qu'il ne survivra pas à la mort de son fils qu'il chérissait beaucoup.

La consternation est grande dans le village de Raimbeaucourt, où la famille C... jouissait de la sympathie générale.

Wallers. — *Grand incendie.* — Décidément les incendies se succèdent à Wallers presque sans interruption.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie se déclarait chez le sieur Octave Durot; en moins de quelques minutes la grange où le feu avait commencé, à couver était devenue la proie des flammes. L'incendie se communiqua bientôt à l'étable qui renfermait une vache qu'on ne put retirer tant à cause de la fumée et de la chaleur qu'en raison de la résistance qu'opposent ordinairement les animaux en ces sortes d'occasions.

Le vent, activant les flammes, fit craindre un moment qu'une partie du village ne devînt la proie des flammes.

Heureusement les pompiers arrivèrent, et, mettant un peu d'ordre dans les secours, ils firent fonctionner leur excellente pompe. Vains efforts! Il était dit que ni le courage, ni le dévouement ne pourraient arrêter si tôt l'incendie dans sa marche dévastatrice.

Des étincelles ayant jailli sur des maisons appartenant à M. Briffaut, cabaretier, le feu redoubla de violence et tout un quartier de maisons fut bientôt tout en flammes. Il était impossible de se rendre maître de l'incendie, tant était grande la violence du vent. Tous les efforts durent se borner à préserver la maison même de M. Briffaut. Chez ce dernier, un enfant que l'épouvante avait fait oublier, a failli être asphyxié. Enfin, vers trois heures, on commença à faire la part du feu et à le circonscrire dans un cercle relativement restreint. A trois heures et demie, tout était terminé, grâce au zèle de nos pompiers et au dévouement de toute la population. Les pertes sont couvertes par les assurances. Honneur aux braves, — et ils sont nombreux — qui n'ont pas craint d'exposer leur vie pour combattre l'incendie.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Suicide d'un officier.* — Le lieutenant Fontaine, âgé de vingt-six ans, appartenant au 3e régiment du génie, en garnison à Arras, s'est tiré une balle de revolver dans l'œil droit; la mort a été instantanée. On croit que des chagrins de famille ont poussé M. Fontaine à cette funeste résolution.